

pas eu lieu, à en juger d'après une déclaration de Droste.¹⁾ Toutefois le nouvel archevêque veut bien l'accueillir à condition que le gouvernement prussien l'agrée en tant qu'émigré et Belge — car Laurent ne songe pas à solliciter sa réintégration dans la nationalité prussienne. La « junte », appuyée par André Fey et l'abbé Michelis, le jeune secrétaire de l'archevêque, propose sa nomination au grand séminaire de Cologne, bastion hermésien. C'est à ce moment que Laurent exprime à un ami l'espoir de pouvoir bientôt déguerpir de la campagne limbourgeoise : « ... und dann, leb wohl, Limburger Land ! Dann geh ich an dem alten deutschen Dome meine Hütte bauen an der alten heiligen Stadt am Rhein. »²⁾ Il faut déchanter. En avril 1837, Michelis fait savoir au curé de Gemmenich qu'aucun emploi de professeur n'est vacant, qu'en attendant l'archevêque lui offre le poste de chapelain à Columba. Laurent se hâte d'accepter et se décide à prévenir — enfin — son évêque en vue d'obtenir l'exeat. Nouvelle déception. Van Bommel oppose un refus non motivé mais net ; Laurent en informe lui-même Droste le 23 avril 1837. L'évêque est-il vexé d'avoir été trop longtemps tenu à l'écart des négociations ? C'est peu probable. Schrörs pense que van Bommel craignant de voir son ami développer une activité trop remuante ait voulu l'empêcher de passer la frontière.³⁾ Möller est peut-être plus près de la vérité en supposant que l'évêque de Liège partageait à l'égard de Droste les préventions que le catholique *Journal historique et littéraire* avait manifestées. De son côté Droste à qui Michelis avait conseillé de se mettre en rapports directs avec l'évêque de Liège ne s'y prête pas pour ne pas éveiller les suspicions du gouvernement prussien. Laurent en parle dans sa brochure : *Rechtfertigung des Herrn Erzbischofs von Köln*, « er (Droste) wolle mit den belgischen Bischöfen in keine Gemeinschaft treten, um seiner Regierung nicht etwa unnötigen Verdacht zu machen. »⁴⁾

¹⁾ voir plus haut, page 217.

²⁾ A Scheuren, 15 mars 1837. Arch. de Simpelveld.

³⁾ « Es war kein Unglück für die Erzdiözese, in die sonst ein Feuerbrand geschleudert worden wäre. » Schrörs : *Die Kölner Wirren*, Seite 286.

⁴⁾ Möller qui donne de larges extraits (I, 312-27) de l'écrit, a supprimé ce passage. Binterim, confident de Michelis, parle également de l'incident. « Der Herr Erzbischof wollte sich nicht entschliessen, den Herrn Laurent, der besonders empfohlen war, wieder aufzunehmen. » *Würzburger Zeitung*, 24. 4. 1838, citée dans la brochure *Personen und Zustände*. p. 80. Plus tard Binterim a contesté l'exacritude de certains propos que cette brochure lui prête. En 1847 Michelis écrit dans la *Allg. Realencyclopädie* (Regensburg), à l'article consacré à Droste, que le projet de gagner Laurent pour le diocèse de Cologne échouait, « da der Priester Laurent es nicht übernehmen konnte, die Entlassung aus der Lütticher Diözese nachzusuchen, da er dem Bischof persönlich befreundet war und dieser von einer Entlassung durchaus nichts hören wollte. » Cette version ne reproduit pas la réalité des faits, puisque Laurent n'avait nullement négligé de solliciter son départ.